

DECISION

Décision n°: GB/IM/AG/2024/68

Révision des tarifs
Tournage de film
au 1^{er} avril 2024

Nous, Maire de la Ville de Senlis,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 5 juillet 2020, portant sur la délégation consentie par le Conseil Municipal à Madame le Maire en vertu des articles L 2122-21, L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 26 mai 2011 portant modification de la tarification applicable au tournage de films,

Vu la décision n°414 du 16 décembre 2022 portant révision des tarifs Tournage de film et locations de salles au 1^{er} janvier 2023,

Vu l'arrêté de délégation de fonctions et de signature à Monsieur Patrick GAUDUBOIS, n°119 en date du 9 juillet 2020,

Considérant qu'il convient d'actualiser les tarifs d'accueil de tournage de films,

DECIDONS :

Article 1: A compter du 1^{er} avril 2024, les tarifs de tournage de film sont fixés comme suit :

	Forfait journalier véhicules/caravanes / tentes/groupes électrogènes				
Nombre de véhicules/caravanes / tentes/groupes électrogènes	1 à 5 emprises	6 à 10 emprises	11 à 20 emprises	21 à 40 emprises	+ 40 emprises
Places de stationnement dans la rue (places réservées + prise d'arrêtés de stationnement)	40,00 €	80,00 €	128,00 €	255,00 €	510,00 €

		Tournages / forfait journalier			Court métrage - Documentaire - Photo publicitaire et commercial / forfait journalier	
		Equipe de 1 à 30 personnes	Equipe de 31 à 80 personnes	Equipe de + de 80 personnes	Equipe de 1 à 30 personnes	Equipe de + de 30 personnes
Occupation / privatisation de l'espace public (rues, places, parcs et jardins...) : prise d'arrêtés de circulation et stationnement, prêt de barrières Au sein du centre-ville historique*	Tournage	400,00 €	798,00 €	830,00 €	166,00 €	549,00 €
	Préparation - (dé)montage et du décor	220,00 €	440,00 €	458,00 €	83,00 €	275,00 €
Occupation / privatisation de l'espace public (rues, places, parcs et jardins...) : prise d'arrêtés de circulation et stationnement, prêt de barrières Hors centre-ville historique*	Tournage	385,00 €	768,00 €	798,00 €	166,00 €	549,00 €
	Préparation - (dé)montage et du décor	220,00 €	440,00 €	458,00 €	83,00 €	275,00 €
Occupation d'équipements publics (bibliothèque, gymnase, piscine, conservatoire, école...) sur les horaires de fermeture au public.	Tournage	484,00 €	838,00 €	872,00 €	166,00 €	549,00 €
	Préparation - (dé)montage et du décor	220,00 €	440,00 €	458,00 €	83,00 €	275,00 €
Occupation Monuments historiques et monuments du secteur sauvegardé (cathédrale, églises, prieuré, musées)	Tournage	1 317,00 €	2 414,00 €	2 510,00 €	659,00 €	1 207,00 €
	Préparation - (dé)montage et du décor	659,00 €	1 207,00 €	1 255,00 €	330,00 €	605,00 €
Vol de drone		forfait à 50€ la journée par drone				

* Le tarif centre-ville s'applique lorsque le tournage a lieu en centre-ville et hors centre-ville.

Ces tarifs s'entendent hors prestation de personnel municipal (techniciens, policiers...) : pour ces prestations, voir les tarifs communaux correspondants.

La gratuité s'applique pour projets municipaux, institutionnels, associatifs, caritatifs, pédagogiques.

Article 2 : Le présent acte peut faire l'objet d'un recours dans un délai de 2 mois, à compter de sa publication, auprès du Tribunal Administratif – 14 rue Lemerchier – 80000 AMIENS, ou par l'application informatique télerecours citoyen accessible par le biais du site www.telerecours.fr.

Article 3 : L'ampliation de la présente décision sera adressée à la Sous-Préfecture de Senlis et à la Trésorerie Municipale.

Fait à Senlis, le 18 MARS 2024



Patrick GAUDUBOIS

2^e Adjoint délégué aux Finances, Affaires générales, Economies d'énergie et Mobilités

Cette décision a été,

Reçue en Ss-Préfecture le :

18 MARS 2024

Publiée sur le site internet de la collectivité le :

18 MARS 2024